

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Bretagne
7, boulevard Solférino
35000 Rennes
02 99 30 62 30
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



COMMUNE DE BOISGERVILLY

21 rue Théodore Botrel
35360 Boisgervilly
02 99 06 42 05
mairie-deboisgervilly@wanadoo.fr
www.boisgervilly.fr/

► Nos partenaires



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

Eglise Sainte-Trinité de Boisgervilly

Ille-et-Vilaine

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Boisgervilly - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Aidez-nous à sauvegarder notre église du XIXe siècle !

◆ ◆ LE PROJET

Située au coeur du bourg de Boisgervilly, à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Rennes et à proximité de l'axe Rennes/Saint-Brieuc, l'église Sainte-Trinité est un édifice construit au XIXe siècle. Des infiltrations d'eau et des chutes de pierre ont conduit la commune à entreprendre en 2020 un diagnostic, qui a montré un réel besoin de travaux de restauration pour sauvegarder l'édifice, tout en assurant un meilleur confort à tous les usagers lors des célébrations religieuses et des animations culturelles. La restauration générale comprendra des interventions de charpente, couverture, maçonnerie aux divers endroits de l'édifice afin de lutter contre l'humidité excessive. Elle permettra également d'améliorer l'efficacité énergétique par le changement du mode de chauffage.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église de Boisgervilly a été édifiée entre 1859 et 1862 selon les modes architecturales en vogue à la fin du XIXe siècle. Elle mêle des pierres de schistes locales caractéristiques des constructions du pays de Brocéliande, des pierres de granite et de grès. D'un aspect assez sobre extérieurement, l'église se démarque par sa

tour-clocher néo-gothique et son aménagement intérieur comportant un remarquable mobilier liturgique et des beaux lambris dans le chevet.

◆ ◆ LA MOBILISATION

La commune de Boisgervilly, qui compte 1750 habitants, ne peut aujourd'hui assumer seule cette restauration générale et d'ampleur de l'édifice. En lien avec le conseil paroissial, elle souhaite associer les habitants, les partenaires et plus généralement toute personne qui le souhaite, au projet de restauration et de valorisation de son église, afin de faire vivre ce patrimoine local, tout en veillant au respect de son usage initial. Pour la municipalité, il est important de valoriser ce lieu de culte, qui est aussi pour les habitants un lieu rattaché à leur histoire et aux événements importants de leur propre vie. Placée au coeur de la vie locale l'église est un repère et tisse un lien entre les générations.

Montant des travaux	1 100 000 €
Objectif de collecte	30 000 €
Début des travaux	Septembre 2023

Crédit photos © Commune de Boisgervilly



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'Église Sainte-Trinité de Boisgervilly

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/88071

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Bretagne, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Église Sainte-Trinité de Boisgervilly

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40% au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre